



VILLE DE Sainte-Catherine

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue le 18 décembre 2025, à 19 h 30, à l'hôtel de ville, sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine, sous la présidence de M. Sylvain Bouchard, maire.

Sont présents :

M. Sylvain Bouchard, maire
M^{me} Amélie Côté, conseillère
M. Martin Gélinas, conseiller
M^{me} Annick Latour, conseillère
M^{me} Judith Bujold, conseillère
M^{me} France Gendron, conseillère

Est absente :

M^{me} Marie Levert, conseillère

Sont également présents :

M^{me} Marie-Josée Halpin, directrice générale
M^e Jonathan Lalande Bernatchez, greffier adjoint
M^{me} Annie Lo, trésorière

415-12-25 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Annick Latour
Appuyé par: M^{me} la conseillère Judith Bujold
Et il est résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER l'ordre du jour, tel que soumis.

---- 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La première période de questions a alors lieu.

Aucun citoyen ne demande à être entendu.

POINTS DE DÉCISION

416-12-25 AUTORISATION DE DÉPÔT - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)

CONSIDÉRANT QUE l'Office d'habitation Roussillon (OHR) assure la gestion de logements, destinés aux personnes à faibles revenus de 55 ans et plus, situés au 40, rue des Récifs, Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a informé l'OHR de l'existence d'une enveloppe budgétaire visant à permettre la réalisation de projets réguliers destinés à des travaux admissibles, devant toutefois être complétés le 31 mars 2026;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que l'OHR puisse bénéficier d'une subvention de la SHQ dans le cadre de travaux des logements mentionnés précédemment;

CONSIDÉRANT QU'une telle subvention est conditionnelle à ce que la Ville assume une proportion de 10 % du coût des travaux;

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires disponibles dans le cadre de l'exercice financier 2025.



No de résolution
ou annotation

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Amélie Côté
Appuyé par: M^{me} la conseillère Annick Latour
Et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER l'Office d'habitation Roussillon à déposer, auprès de la Société d'Habitation du Québec, une demande de subvention destinée à la réfection de l'immeuble sis au 40, rue des Récifs, Sainte-Catherine.

D'OCTROYER conditionnellement à l'obtention de la subvention de la SHQ, une contribution financière à l'Office d'habitation Roussillon, dans une proportion de 10 % du coût des travaux, pour un maximum de 10 000 \$.

D'AUTORISER la trésorière (ou son remplaçant au besoin) à émettre tous les paiements requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

417-12-25 OCTROI DE SOUTIEN FINANCIER - 4^E ÉDITION BOUGEONS POUR LA MAISON - FONDATION GISELÉ FAUBERT

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Gisèle Faubert s'est donnée comme mission de construire et d'exploiter une maison de soins palliatifs pour desservir les résidents et résidentes des 65 municipalités de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT la tenue, par la Fondation Gisèle Faubert, d'une activité de financement sous le thème Bougeons pour la maison, le 9 mai 2026 au RécréoParc, permettant ainsi d'amasser des fonds dédiés au projet de la Maison de soins palliatifs Gisèle Faubert;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est dotée d'une politique en faveur des saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville soutient les initiatives sportives qui renforcent les liens sociaux, le bien-être mental et physique.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère France Gendron
Appuyé par: M^{me} la conseillère Amélie Côté
Et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER l'appui financier d'un montant de 200 \$ à la Fondation Gisèle Faubert pour la tenue de leur 4^e édition de Bougeons pour la maison.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

418-12-25 DEMANDE D'APPROPRIATION - SURPLUS AFFECTÉ ET NON AFFECTÉ - ÉQUILIBRATION DU BUDGET 2025

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2025 ;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des surplus de la Ville de Sainte-Catherine ;

CONSIDÉRANT la fin de l'exercice financier 2025;

CONSIDÉRANT le contexte économique actuel.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Annick Latour
Appuyé par: M^{me} la conseillère Amélie Côté
Et résolu à l'unanimité:

D'APPROUVER une appropriation de 1 476 641 \$ au surplus non affecté (55-991-00-000) et d'affecter ce montant aux opérations de l'exercice financier 2025.

D'APPROUVER une appropriation de 25 580 \$ au surplus non affecté (55-991-00-000) et d'affecter ce montant aux opérations de l'exercice financier 2025.



D'APPROUVER une appropriation de 304 520 \$ au surplus affecté (55-992-00-000) et d'affecter ce montant aux opérations de l'exercice financier 2025.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

419-12-25 DEMANDE D'ABROGATION - RÉSOLUTION NUMÉRO 396-12-25 - OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - PRÉPARATION PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE - PISTE CYCLABLE RUE ACADIA

CONSIDÉRANT l'octroi du contrat de Service professionnels - Préparation plans, devis et surveillance - Piste cyclable rue de l'Acadia aux termes de la résolution numéro 396-12-25;

CONSIDÉRANT l'adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026-2027-2028 aux termes de la résolution numéro 405-12-25;

CONSIDÉRANT le retrait du projet de la piste cyclable de la rue de l'Acadia audit PTI.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Annick Latour
Appuyé par: M^{me} la conseillère Amélie Côté
Et résolu à l'unanimité

D'ABROGER la résolution numéro 396-12-25.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

420-12-25 OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX MURETS DE SOUTÈNEMENT - PLACE DU SÉMINAIRE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au remplacement des murets de soutènement et à la réfection du lien actif situé sur la Place du Séminaire pour assurer la sécurité publique;

CONSIDÉRANT le règlement numéro 827-18 concernant la gestion contractuelle ainsi que la Politique d'approvisionnement de la Ville;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour les travaux de construction de deux murets de soutènement à la Place du Séminaire;

CONSIDÉRANT la réception de 9 soumissions dont 8 conformes et leur analyse.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Amélie Côté
Appuyé par: M^{me} la conseillère France Gendron
Et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de travaux de construction de deux murets de soutènement - Place du Séminaire au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9151-3010 QUÉBEC INC. (Les Entreprises Delorme), au montant de 119 309,56 \$ toutes taxes incluses.

D'AUTORISER une dépense maximale de 15 000 \$ toutes taxes incluses pour tous travaux imprévus nécessaires à la réalisation du mandat.

DE FINANCER la dépense totale par le règlement d'emprunt parapluie numéro 884-21 au montant de 122 640,90 \$ net des ristournes et que le remboursement se fasse sur une période de 20 ans à partir de l'an 2026, pour un montant annuel de 6 132,05 \$.

D'AUTORISER le directeur du Service du génie ou le chef de section approvisionnement (ou leur remplaçant) à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

D'AUTORISER la trésorière (ou son remplaçant au besoin) à procéder à tout paiement requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET(S) DE RÈGLEMENT

421-12-25

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1008-00-48 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1008-00 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT ET LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT la demande de la MRC de Roussillon d'interdire le stationnement les jours de collecte des matières organiques sur le boulevard Saint-Laurent, côté nord, entre le boulevard des Écluses et la Promenade du Collège;

CONSIDÉRANT la difficulté pour les camions lourds de manœuvrer pour accéder à l'entreprise située au 165, rue Lamarche;

CONSIDÉRANT l'entente que la Ville a conclue avec le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries permettant l'application de la réglementation municipale en matière de stationnement sur les aires de stationnement des écoles situées sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 1008-00 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique.

M^{me} la conseillère Judith Bujold donne avis de motion à l'effet que le règlement numéro 1008-00-48 sera soumis pour adoption à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

QUE le projet de règlement est déposé conformément aux dispositions de la loi.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

422-12-25

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 933-25 RELATIF AUX DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance tenue le 9 décembre 2025, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a également été déposée à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été dûment respectées.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Amélie Côté
Appuyé par: M. le conseiller Martin Gélinas
Et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, sans modification, le règlement numéro 933-25 relatif aux droits sur les mutations immobilières.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

423-12-25

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 934-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 838-18 PORTANT SUR LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance tenue le 9 décembre 2025, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a également été déposée ce même jour;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été dûment respectées.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Amélie Côté
Appuyé par: M^{me} la conseillère Annick Latour
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

D'ADOPTER, sans modification, le règlement numéro 934-25 modifiant le règlement numéro 838-18 portant sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Catherine.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

424-12-25 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 935-25 DÉCRÉTANT DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'UTILISATION D'UN BIEN ET D'UN SERVICE OU POUR LE BÉNÉFICE RETIRÉ D'UNE ACTIVITÉ DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance tenue le 15 décembre, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a également été déposée à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été dûment respectées.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Judith Bujold
Appuyé par: M^{me} la conseillère France Gendron
Et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, sans modification, le règlement numéro 935-25 décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien et d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville pour l'année 2026.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

425-12-25 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 936-25 DÉCRÉTANT LES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance tenue le 15 décembre 2025, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a également été déposée à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été dûment respectées.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Annick Latour
Appuyé par: M. le conseiller Martin Gélinas
Et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, sans modification, le règlement numéro 936-25 décrétant les taxes et compensations pour l'année 2026.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

426-12-25 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 937-25 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 2 484 600 \$

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance tenue le 15 décembre 2025, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a également été déposée à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été dûment respectées.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Annick Latour
Appuyé par: M^{me} la conseillère Amélie Côté



Et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, sans modification, le règlement numéro 937-25 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 484 600 \$.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

427-12-25 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1018-00-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX ANIMAUX

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance tenue le 9 décembre 2025, avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a également été déposée à cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été dûment respectées.

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Amélie Côté

Appuyé par: M^{me} la conseillère Judith Bujold

Et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, sans modification, le règlement numéro règlement numéro 1018-00-02 modifiant le règlement numéro 1018-00 relatif aux animaux.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

---- 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La deuxième période de questions du public a alors lieu.

Les citoyens suivants demandent d'être entendus:

- M. Michel Vachon;
- M. Richard Favreau;
- M. Rock Caron.

---- COMMUNICATION AU PUBLIC

Le maire s'adresse au public.

428-12-25 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par: M^{me} la conseillère Amélie Côté

Appuyé par: M^{me} la conseillère Judith Bujold

Et résolu à l'unanimité:

QUE la séance soit levée. Il est 19h26.

Sylvain Bouchard
Maire

Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière

Je soussignée, certifie par la présente, que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 18 décembre 2025.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Annie Lo, directrice des Services administratifs et trésorière